

REPUBLIQUE DU BURUNDI



AUTORITE DE REGULATION DU MARCHÉ
DES CAPITAUX DU BURUNDI
DIRECTION GENERALE

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°DNCMP/101/S/2024-2025 POUR LA
SOUSCRIPTION A L'ABONEMENT D'UN JOURNAL SPECIALISE DANS LES OPERATIONS DU MARCHÉ
DES CAPITAUX

Date de Publication : 06/12/2024

Date d'ouverture des offres : 06/12/2024

Décembre 2024

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERINTERNATIONAL OUVERT N°DNCMP/107/S/2024-2025 POUR LA SOUSCRIPTION A L'ABONNEMENT D'UN JOURNAL SPECIALISE DANS LES OPERATIONS DU MARCHE DES CAPITAUX

Date de Publication : Le 06/19/2024

Date d'ouverture des offres : Le 06/19/2024

1. Objet du marché :

L'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi invite, par le présent Appel d'Offres, les journaux intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées « **POUR OFFRIR UN ABONNEMENT AFIN D'AVOIR ACCES AUX INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LES TENDANCES ET DEVELOPPEMENT DES MARCHES DES CAPITAUX A L'ECHELLE NATIONALE, REGIONALE ET INTERNATIONALE** », dont les spécifications techniques se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le marché sera financé sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2024-2025, sur la ligne budgétaire de l'Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi.

3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par l'Appel d'Offres ouvert international (AAOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Cet abonnement/souscription a pour missions de :

- Tenir le personnel de l'ARMC au courant des derniers développements dans le domaine des marchés des capitaux par le partage des publications ponctuelles mensuelles et annuelles ;

Ce service est à livrer dans un délai indiqué dans les Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO) à compter de la date de réception de la lettre de marché signée par toutes les parties.

4. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout journal concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

Handwritten signature

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté, tous les jours ouvrables de 8h00min à 12h00min et de 14h30min à 17h30min, heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat de l'ARMC sise à l'Immeuble du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3^{ème} étage, Bureau 312 sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundi (50.000 BIF)** ou équivalent au taux du jour de paiement non remboursables, en Francs Burundi versés sur **le compte numéro CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), équivalent en USD sur le compte numéro **02104583822** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au non de **ARMCB USD** ou équivalent en EUR sur le compte **01104581930** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de **ARMCB EUR**.

Le bordereau de versement fait partie des pièces constitutives de l'offre.

6. Demande de renseignements sur le Dossier d'Appel d'Offres

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit et moyennant accusé de réception au **secrétariat de la direction générale de l'ARMC sise à l'Immeuble des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3^{ème} étage, Bureau 312** et, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut, au moins 10 jours avant la date limite des remises des offres.

7. La validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

Les offres doivent être remises au **secrétariat de l'ARMC sise à l'Immeuble du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3^{ème} étage, Bureau 312**

8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le 06/12/2024 à 10 heures précise au bureau n°312.

Toute offre déposée après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des journaux qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants. Un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics peut participer comme observateur conformément à l'article 22 point 9 du Code des marchés publics. La séance d'ouverture se tiendra dans l'un des bureaux de l'ARMC sise au building du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, en date du 06/12/2024 à 10h30.

p

11. Présentation des offres

Les pages des offres doivent être numérotées, paraphées et comprendre une table des matières.

12. Durée du contrat

La durée du contrat est **fixée à une année (1) à compter** de la date de réception du contrat signé par toutes les parties.

13. Adresse

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : Autorité de Régulation du Marché des Capitaux du Burundi, sis au nouveau Building du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, 3^{ème} étage, Bureau N°312.

Fait à Bujumbura, le 03/12/2024

**DIRECTEUR GENERAL ET PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES
PUBLICS A L'AUTORITE DE REGULATION DU MARCHÉ DES CAPITAUX DU BURUNDI**

Dr. Arsène MUGENZI

